

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 20 février 2024**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du quatorze février deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme DUEZ Céline*, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

**Arrivée à 20h11 avant le point n°1*

ABSENTS :

Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme MARTEAU Marina
Mme MORENT Sophie	donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 13

Votants : 29

AFFAIRES GENERALES

10 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE STATIONS-E

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a été démarchée par la Société Stations-e aux fins d'installation de stations de recharge connectées et multi-services.

Dans ce cadre, une convention doit être signée. Elle aura une durée de douze ans.

Cette installation représente une occupation du Domaine Public pour laquelle il est nécessaire de fixer une redevance. Cette dernière est fixée à deux centimes d'euros par kilowattheure (KW) fourni par Stations-e avec un montant minimum garanti de 300 € par an.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour signer avec la société Stations-e, une convention relative à l'occupation du domaine public dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société Stations-e (siège social sis 3-5, rue Marcel Pagnol – ZI du Clos Auchin – 91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE) la convention relative à l'occupation du domaine public jointe en annexe pour la construction et l'exploitation de stations multi-services,
- **FIXE** le prix de la redevance à deux centimes d'euros par kilowattheure (KW) fourni par station avec un montant minimum garanti de 300 € par an,
- **PRECISE** que les recettes correspondant à la convention d'occupation domaniale seront inscrites au chapitre 70, section fonctionnement du budget de la Commune de BREBIERES pour la durée de la convention, soit douze ans.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Publié le 29/2/2024
Affichée le 29/2/2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 062-216201731-20240220-DCM202410-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>